

# CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'INTERNAT

- Vie de l'internat

17 h 40 17 h 55 à 18 h 45	Fin des cours Etude obligatoire en salle pour les 2 <sup>ndes</sup> , 1 <sup>er</sup> CAP et 1 <sup>ères</sup> . Les Terminales font étude en chambre en autonomie.
18 h 45 à 19 h 30	Repas des élèves.
19 h 15 à 19 h 45	Pause pour les élèves dans la cour ou en salle d'étude. En fonction de la saison, l'heure de la montée en chambre peut varier.
19 h 45 à 20 h 45	Temps libre ou travail personnel.
20 h 45 à 21 h 00	Pause cigarette.
21 h 30	Fin de l'accès aux douches.
21 h 45 à 22 h 00	Extinction de la lumière principale de la chambre – Extinction des feux. Les 2 <sup>ndes</sup> et 3 <sup>PM</sup> remettent leur téléphone à l'AED en charge du module, dans la boîte prévue à cet effet. Il leur sera rendu le lendemain matin.

Une armoire, un bureau, un lit avec un matelas, un traversin et une couverture sont déjà fournis dans la chambre d'internat. Les élèves doivent ramener des draps, une couette, un oreiller, leurs affaires de toilettes pour la semaine et des cadenas pour leur armoire et bureau. Ils peuvent laisser un double des clés s'ils le souhaitent à la vie scolaire.

Les élèves internes doivent déposer leur(s) médicament(s) et leur(s) ordonnance(s) à l'infirmerie. **Aucun interne ne peut disposer de médicament(s) à l'internat sans autorisation du service infirmier.**

- Règles de vie : Il est demandé aux élèves internes d'être impérativement présents dans l'établissement à 17h50.

L'internat est soumis aux mêmes règles qu'en journée, aussi tout **retard ou absence devra être signalé(e) et justifié(e)**. Au bout de trois retards à l'internat les familles seront contactées et une punition ou sanction pourra être décidée à l'encontre de l'élève. **Les punitions et sanctions prévues dans le règlement intérieur s'appliquent aux services annexes (internat et restauration).**

Les locaux et matériels (chambre, salle de bain, salle de sport, salles de jeux, salles d'études) sont mis à disposition et nettoyés tous les jours pour le bien être des élèves. Aussi il est demandé à ces derniers de respecter l'environnement de l'internat, le travail des agents de l'établissement et des AED. **Toute dégradation fera l'objet d'une facturation.** Tout manquement au respect des règles de vie commune, à la propreté ou aux horaires de l'internat pourra entraîner une exclusion temporaire de celui-ci.

- Accueil et autorisation internat :

J'autorise mon enfant à sortir (heures de permanences et mercredi après-midi). **Retour obligatoire à l'internat à 17h50.** Pour les 3<sup>PM</sup>, statut collégien, seul un courrier des parents permet la sortie uniquement le mercredi après-midi.

OUI

NON

Mon enfant quittera l'internat tous les mercredis après-midi jusqu'au jeudi 8h00.

OUI

NON

Mon enfant intégrera l'internat le dimanche soir entre 19h30 et 20h30 (les élèves doivent avoir mangé).

OUI

NON

**Cette inscription vaut pour toute l'année scolaire. En cas d'absence exceptionnelle, je m'engage à prévenir le lycée avant 20h30.** Vous pouvez joindre la vie scolaire du lundi au jeudi de 8h00 à 18h00 et le vendredi de 8h00 à 17h00, par mail : [vie-scolaire1.0640031L@ac-bordeaux.fr](mailto:vie-scolaire1.0640031L@ac-bordeaux.fr) ou par téléphone **05.59.06.40.33** (standard), **07.76.07.98.73** (téléphone internat).

Je soussigné(e) .....responsable de l'élève  
..... inscrit en classe de ..... au LP André Campa à Jurançon,  
prends note des informations ci-dessus et m'engage, ainsi que mon enfant, à les respecter.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature élève

Signature(s) responsable(s)